

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL

de la Commission chargée d'étudier le préavis N° 41 concernant

une demande de crédit d'investissement de Fr. 67'000.- pour l'aménagement d'une déchetterie à la Marive

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission chargée du préavis N° 41 a siégé à la Marive le 17 janvier 2005 en présence de M. le Municipal Treyvaud et de M. Sutterlet d'URBAT. La commission les remercie des explications et renseignements qu'ils lui ont fournis.

La commission était composée de Mmes Nathalie Saugy et Sarah Scaperotta , de MM. Guy Angéloz, François Chassot, Claude Jaccard et Peter Othenin-Girard et de la sous-signée, désignée rapportrice.

Pour répondre aux demandes des divers utilisateurs de la Marive, ainsi qu'aux nécessités de notre temps, il s'agit d'augmenter le nombre des containers de 4 à 7 (soit 5 pour les déchets, un pour les déchets verts et un pour le pet) et d'installer une benne à verres. Cette dernière sera placée à l'emplacement actuel des containers. Dans le but de permettre aux camions d'y accéder, une plate-forme élévatrice. est prévue à l'emplacement actuel de l'escalier. Pour la commander, il est prévu un tableau, avec commande à clé – extérieure et intérieure. L'escalier sera déplacé, pour prendre place entre la benne à verres et l' emplacement à aménager pour les 7 containers. Enfin un tableau de commande, accessible de l'intérieur et de l'extérieur, est prévu pour actionner la plate-forme élévatrice.

Si, de prime abord, la somme de Fr. 67'000.- a paru élevée à la commission, celle-ci, tant lors de la visite sur place qu'à la lecture de plan a pu se convaincre de l'opportunité des travaux prévus et de la pertinence de l'estimation des coûts.

Enfin il est à relever que la Municipalité a décidé de ne pas réserver cette déchetterie aux seuls utilisateurs de la Marive, mais d'autoriser les habitants du quartier à y accéder.

Conclusion

Convaincue de l'utilité des travaux projetés, c'est à l'unanimité de ses membres que la Commission vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis N° 41 tel que présenté.

La rapportrice

Adine Perret

Yverdon-les-Bains, le 26 janvier 2005